



UNIVERSITE AUBE NOUVELLE

SEMINAIRE REGIONAL DE HAUT NIVEAU

Thème :

« Elaboration, Mise en œuvre et Suivi-évaluation des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets et programmes : Démarche et outils »

Lomé (TOGO), du 25 au 29 Mars 2019

Par l'Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) en partenariat avec l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement du Togo (ANGE)

Contacts :

Dr Karim SAMOURA, Directeur Environnement, Développement durable et Formation continue, Université Aube Nouvelle. Ouagadougou, Burkina Faso

Email : karim.samoura@u-auben.com // samourakarim@yahoo.fr ;

Tel. +226 64631566 // 25 36 24 99

www.u-auben.com

Koffi ADADJI, Directeur général, ANGE, Lomé, Togo - E.

mail : cadadji@yahoo.fr ; Tel.00228 90169671

1) Contexte et justification

Le Togo est partie à plusieurs conventions, traités et accords internationaux sur l'environnement dont la plupart consacrent, depuis la Conférence de Rio (1992), le concept de développement durable. Aussi, le pays s'est-il engagé à intégrer au niveau national les préoccupations environnementales non seulement dans ses stratégies de développement socio-économique mais encore et surtout dans sa législation interne. Et, l'intégration de ces préoccupations environnementales procède, dans une large mesure, par les évaluations environnementales.

Les évaluations environnementales (Evaluation environnementale stratégique, études d'impacts environnemental et social, audits) permettent d'élaborer des instruments assortis de cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), cadre de politique de réinstallation (CGES), plans de gestion environnementale et sociale (PGES), incluant les programmes de surveillance et de suivi environnemental et de réinstallation des populations affectées, dont la mise en œuvre effective est la principale garantie de la protection de l'environnement ainsi que de la prise en compte des préoccupations des parties prenantes et des parties intéressées. Cependant, l'exécution du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), du cadre de politique de réinstallation (CGES) l'élaboration des programmes de suivi et de surveillance environnementale et leur mise en œuvre effective par les promoteurs d'une part, et le contrôle de leur mise en œuvre par les agences gouvernementales responsables du secteur d'autre part, sont reconnues comme étant les maillons faibles dans le contexte africain.

Outre les unités de gestion des projets et autres promoteurs privés et publics de projets, la réalisation du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), du cadre de politique de réinstallation (CGES), de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et la validation de sa qualité, impliquent notamment les consultants (individuels, bureaux d'études), les agents de l'administration (Agence Nationale de Gestion de l'Environnement, les Ministères concernés par le projet) et les professionnels associatifs en charge des évaluations environnementales. Elles impliquent aussi d'autres parties prenantes concernées par la question environnementale en termes d'identification des enjeux, des risques et des impacts potentiels biophysiques, socioéconomiques et culturels, de propositions des mesures pertinentes de mitigation, de compensation ou de bonification des impacts négatifs ou positifs des projets/programmes. Pour ce faire, la mise à jour des connaissances sur la procédure nationale et des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale, la maîtrise des outils, méthodes et mécanisme nécessaires à la mise en œuvre effective des cadres de gestion environnementale et sociale (CGES), des cadres de politique de réinstallation (CGES), des programmes de surveillance et de suivi environnemental, ainsi que du suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et de plans d'action de réinstallation des populations (PAR), sont nécessaires.

Au Togo, la volonté politique exprimée par le Gouvernement et l'engagement de ses partenaires dont la Banque Mondiale pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets, programmes, plans et politiques de développement jusqu'à ce jour, seuls les études d'impact sur l'environnement et les audits environnementaux sont effectifs puisque le cadre réglementaire y afférent a été mis en place. Toutefois, la réalisation des évaluations environnementales et sociales stratégiques reste difficile, car les textes la réglementant font défaut.

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) permet d'orienter les activités du projet de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte et gérées dans toutes les activités mises en œuvre. Pour cela, il s'agira d'identifier les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux différentes interventions du projet et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre en cours d'exécution du projet. Le CGES définit le cadre de suivi et de surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet et la réalisation des activités pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux défavorables, les supprimer ou les réduire à des niveaux acceptables.

Au plan institutionnel, l'Agence Nationale de l'Environnement (ANGE) est la structure en charge de la mise en œuvre de la politique nationale en la matière.

Le CGES décrit les différentes étapes du processus de sélection environnementale et sociale permettant de déterminer, quand la précision sera connue sur les caractéristiques et les localisations des sous-projets, la nature des études d'impact environnemental et social (EIES), ou appliquer tout juste des mesures simples de mitigation des impacts en utilisant une liste environnementale et sociale; ou si le sous projet peut être exécuté sans aucune étude ou actions particulières. Le CGES détermine si nécessaire, les besoins en formation, de renforcement des capacités et autre assistance pour la mise en œuvre des mesures. Le CGES contient un PGES pour assurer une mise en œuvre efficace des activités. Ce PGES est inclus dans le Manuel d'Exécution du projet. La préparation de ce CGES se fait conjointement avec l'élaboration du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) élaboré sous forme de document séparé et qui étudie en détail les modalités de traitement et de dédommagement des personnes qui seront affectées par la mise en œuvre des sous-projets.

L'objectif du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) est de i) fixer les principes de réinstallation des populations et de compensation des dommages qui leurs seront causés par les sous projets au moment de la mise en œuvre, ii) proposer des arrangements institutionnels et mettre en place les procédures à suivre une fois que les sous projets générateurs de déplacements seront identifiés. De manière spécifique, le CPR du PRISSET vise à identifier et analyser les impacts sociaux potentiels de la mise en œuvre de ce projet.

L'analyse des rapports d'évaluation environnementale et sociale stratégique, d'EIES et de suivi des PGES, déposés au niveau de l'ANGE et des PFT dont la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement au Togo ces dernières années, montre que la qualité de ces rapports présente des insuffisances dans la majorité des cas. Les échanges entre les spécialistes en environnement de la Banque mondiale et plusieurs partenaires nationaux et internationaux de l'ANGE (industriels, miniers, PME, projets/programmes, etc.), estiment que la transparence, les délais et la qualité des instruments préparés, notamment de l'efficacité des mesures de suppression, d'atténuation, de compensation ou de bonification des impacts des projets de développement, l'exécution du CGES et CPR est de plus en plus préoccupante.

Les principales faiblesses ou points à renforcer sont les suivants :

- connaissance de la procédure nationale, des Politiques de sauvegardes environnementales et sociales, et du Nouveau Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, notamment en matière d'exigences de forme, de contenu et de qualité des informations;
- description pertinente de l'état de référence, maîtrise des méthodes d'évaluation des risques et impacts;

- choix des indicateurs de surveillance (indicateurs de mise en œuvre des mesures) et de suivi environnemental (indicateurs environnementaux), méthodes de collectes et interprétation des données sur les composantes environnementales suivies (milieux biophysique et humains) ;
- pertinence des mesures de suppression, d'atténuation, de compensation et de bonification, notamment pour les impacts socioéconomiques et sanitaires, et structuration des contenus des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et des plans de réinstallation des populations (PAPs) ;
- documentation des indicateurs de mise en œuvre et indicateurs de qualité de l'environnement ;
- connaissance des outils de contrôle à utiliser aussi bien pour le suivi interne que pour le suivi des PGES ;
- élaboration de rapports de surveillance et de suivi environnemental par les promoteurs (reporting) ;
- partage d'expérience sur les systèmes de mangement de l'environnement et apport dans la mise en œuvre efficace des PGES de plusieurs projets.
- La procédure et la méthodologie des évaluations environnementales stratégiques ;
- Le contenu d'un rapport d'évaluation environnementale et sociale stratégique ;
- La mise en œuvre du CGES et du CPR ;
- Les mesures génériques de gestion environnementale et sociale couvrant du screening au suivi-rapportage du PGES du sous-projet (selon le type de projet et le risque) y compris de façon spécifique des critères (choix de site, exclusion spécifique d'activités, études additionnelles, etc.) conformément à la procédure administrative nationale et aux compléments de revue/commentaire/non-objection de la Banque ;
- Un Plan de communication/consultation du public avant, pendant et après l'exécution des activités du projet pour assurer l'implication des communautés au projet et la pérennité des ouvrages
- Le renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale et sociale pour les services,
- Le mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux du projet géré principalement par le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du projet ; - Les principaux indicateurs de mise en œuvre du CGES et CPR.
- L'arrangement institutionnel pour l'exécution de la procédure de gestion environnementale et sociale ;

Cet atelier de formation qui s'inscrit dans la dynamique de renforcement de capacités de pays partenaires pour une utilisation efficace et efficientes de ces outils de sauvegarde environnementale et sociale tout au long du cycle de ces projets, vise à former des consultants et représentants de bureaux et autres spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales au Togo, des promoteurs de projets publics et privés, des agents de l'ANGE et autres acteurs concernés, en vue d'accroître leur maîtrise des outils et d'améliorer les compétences pour la mise en œuvre et le suivi des PGES et PAR.

2) Justifications

L'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'évaluation environnementale du pays et des Politiques de Sauvegardes environnementales et sociales des projets de développement, dépendent de plusieurs facteurs dont :

- La connaissance des exigences environnementales nationales et internationales : planification et gestion de l'environnement, EE au Togo, Politiques de sauvegardes de la Banque mondiale
- L'élaboration de programmes de surveillance et de suivi environnemental pertinents et réalistes ;

- L'identification des indicateurs de surveillance environnementale permettant au promoteur de s'assurer du respect de ses engagements environnementaux et sociaux et aux organismes de contrôle d'effectuer leurs tâches régaliennes de façon cohérente et utile ;
- La formulation des indicateurs de suivi adaptés aux activités des projets concernés dans le contexte sahélien et respectant les standards de la Banque mondiale et bonnes pratiques internationales;
- L'engagement des promoteurs et gestionnaires des projets pour la mise en œuvre effective des PGES ;
- La rédaction de documents de *reporting* des activités de surveillance et de suivi et l'interprétation des données d'observations afférentes ;
- La clarification des rôles et responsabilité des Parties prenantes ;
- La sensibilisation, l'Information du public et la Communication ;
- La connaissance de l'utilité de la mise en place de Systèmes de management environnemental dans les institutions promotrices des projets.
- La participation effective et constructive de ces Parties prenantes au suivi et la mise à jour des enjeux locaux affectant ou interagissant avec les activités du projet.

Lors des missions d'appui de la Banque mondiale par exemple, il est très souvent constaté un certain nombre de non-conformités contractuels constituant des obstacles à une mise en œuvre performante des principaux outils de S&E. Une meilleure prise en compte de ces considérations nécessiterait entre autres , un rappel des politiques opérationnelles dans leur ensemble en général, et de façon spécifique un renforcement de capacités en termes d'outils de planification, de suivi, d'évaluation et d'indicateurs de mesures des performances environnementales des projets au bénéfice des parties prenantes, des Unités de Coordination ou de gestion des Projets (UCP, UGP) et des Spécialistes en Sauvegardes Environnemental et Social (SSES).

Le contenu de l'atelier sera centré sur les aspects organisationnels et scientifiques de l'élaboration des Instruments de sauvegardes, de la mise en œuvre et du contrôle, du suivi et de la surveillance environnementale/sociale, de l'évaluation (interne, externe) et du rapportage des PGES. D'autres thématiques d'importance majeure seront à l'honneur : Changements climatiques, Biodiversité, Hygiène-Qualité_Sécurité-Environnement, Genre et Violences, Mécanismes de gestion des plaintes, Reporting des activités (ANGE, Entreprises, Ingénieurs ou Missions de contrôle, UCP, Consultants et Auditeurs externes, etc.).

Le présent atelier de formation vise à répondre en partie à ces besoins. Elle contribuera à améliorer la maîtrise des concepts clés, des procédures et des outils des instruments, contribuant ainsi à l'amélioration de la prise en compte du Développement durable dans les projets de développement.

3) Objectifs

3.1. Objectif global

La formation vise à donner aux participants, une connaissance approfondie et des outils pratiques pour l'élaboration des instruments de Sauvegardes environnementales et sociales (CGES, CPR, PGES, PGR, PAR), la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES), notamment les programmes de suivi et de surveillance, les plans de fermeture et de restauration.

3.2. Objectifs spécifiques

A la fin de l'atelier, chaque participant devra être capable de :

- Maîtriser la démarche d'élaboration des programmes de suppression, d'atténuation ou de compensation des risques et des impacts potentiels négatifs, de leur mise en œuvre à travers les PGES de chantier et les Plans Hygiène-Santé-Sécurité, y compris les programmes de suivi et de surveillance;
- Connaître les contenus types des PGES, des instruments complémentaires (PAR / PSR), des plans de réhabilitation et de fermeture des sites (routes, bases vie, mines, etc) ;
- Définir les objectifs, la procédure et la méthodologie des évaluations environnementales stratégiques ;
- Connaître le contenu d'un rapport d'évaluations environnementale et sociale stratégique ;
- Discuter des aspects organisationnels ainsi que des rôles, délais et responsabilités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des plans de Renforcement des capacités (promoteurs, sous-traitants, bureaux de contrôles, agences gouvernementales, communautés locales, etc.) ;
- Savoir déterminer des indicateurs de vérification de l'application (surveillance) et de l'efficacité des mesures d'atténuation, de compensation ou de bonification (indicateurs suivi).
- Mieux connaître les outils de suivi/surveillance :
 - ÷ *fiches de contrôle de la mise en œuvre de la surveillance et du suivi ;*
 - ÷ *élaboration de rapports de surveillance et de suivi ainsi ;*
 - ÷ *levée des non-conformités.*
- Connaître les objectifs et les techniques de consultation et de participation du public à cette étape du processus d'EE (Comité de suivi des PGES) ;
- Avoir plus de connaissances et le Système de management environnemental (SME, EMS et EMAS) et certaines normes ISO (9001, 14001, 19011, 45001, 14064, etc).

4) Dates, lieu et horaires

- Dates : 25 au 29 mars 2019 (5 jours)
- Lieu : Lomé, Togo
- Horaires : 08 h 30 à 16 h 30

5) Contenu de la formation

Le programme de l'atelier est structuré en sept (7) parties :

Volet 1 - Introduction aux concepts de base

- Planification et gestion des projets et Outils de gouvernance environnementale : typologie, place du PGES et du SME ;
- Retour sur la notion d'évaluation environnementale et outils afférents : CGES, CPR, EIES, PGES, PAR ;
- Cadre environnemental et social de la BM :
 - ÷ Revue des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale en matière d'environnement et de social ;
 - ÷ Procédures et mécanismes pour intégrer les mesures environnementales et sociales dans l'ensemble de la mise en œuvre des projets.

Volet 2 – Clarification des rôles et responsabilités en phase post-décision et construction du projet :

- Définition et contenu du plan de gestion environnementale et sociale.

- Les étapes post-décision : Surveillance et suivi environnemental, suivi de mise en œuvre (contrôle) ;
- Revue des concepts et méthodes : Audits et Inspections ;
- Gouvernance, gestion et management environnemental ;
- Clarification des rôles et des responsabilités ;
- Rôles de la Banque mondiale, du Gouvernement du Togo, de l'Agence nationale de gestion de l'Environnement, et de l'équipe de Gestion du Projet ;
- Atelier : analyse du cas d'un Projet / élaboration / analyse des PGES.

Volet 3- Programme de surveillance environnementale.

- Rappel sur les risques environnementaux en chantier : Exemples de plans d'actions et de bonnes pratiques sur les chantiers. Prévoyance en cas d'incidents/accidents environnementaux ou de non-conformités aux mesures.
- Programmes de surveillance environnementale :
 - ÷ Définition, finalité et contenu ;
 - ÷ Acteurs de mise en œuvre ;
 - ÷ Outils de surveillance environnementale ;
 - ÷ Mesures spéciales : mesures préventives, mesures correctives, mesures d'urgences ;
 - ÷ Reporting ;
- Atelier – Analyse de cas – élaboration de PGES chantier / mise en œuvre d'un programme de suivi/surveillance ;
 - ÷ Rôle et responsabilité du suivi/surveillant environnemental ;
 - ÷ Identification des activités : avant et pendant les travaux ;
 - ÷ Discussion sur la mise en œuvre.

Volet 4. Programmes de suivi environnemental et social

- Définition et contenu
- Indicateurs environnementaux et métrologie :
- Concepts d'indicateurs
- Indicateurs environnementaux : Bruit, Qualité de l'air, la Qualité des eaux ;
- Exemples d'indicateurs de suivi et de protocoles de suivi ;
 - ÷ Suivi des paramètres physico-chimiques ;
 - ÷ Suivi de la biodiversité ;
 - ÷ Suivi des aspects sociaux ;
- Reporting : rapport d'étape et rapport final du suivi/surveillance environnementale
- Atelier – Analyse de cas: évaluation des performances E&S des projets

Volet 5 – Contrôle de la mise en œuvre du PGES

- Inspection environnementale et Mission d'appui de la Banque mondiale :
 - ÷ Préparation et tenue de l'inspection
 - ÷ Revue des fiches de contrôle de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales
 - ÷ Atelier pratique sur les outils de contrôle

- Analyse des rapports de surveillance et de suivi ainsi : efficacité des mesures et corrections
- Introduction à l'Audit environnemental : Définition et typologie, Concepts afférents, démarche de l'audit
- Préparation des outils de mise en œuvre des PGES ?

Volet 6 – Conférences et panel sur les rôles et responsabilité des acteurs et participation du public au suivi du PGES

- Retour sur les responsabilités et les rôles de chacun des acteurs : la Banque Mondiale, le Gouvernement du Togo, l'ANGE, le Service Environnement du projet, les prestataires sous-contractants ;
- Revue de quelques indicateurs de suivi-évaluation par la Banque Mondiale.
- Techniques et expériences d'implication du public.
 - ÷ Implication des services techniques et déconcentrés et Participation au suivi des PGES
 - Jeu de rôles.

Volet 7 – Introduction à l'évaluation environnementale stratégique

- approche traditionnelle dite de verdissement des programmes et plans existant ;
- approche itérative intégrant l'EES aux étapes de la planification des ppp et basée sur la démarche de l'aide multicritère à la décision ;
- Panel de discussion sur « démarche pragmatique d'élaboration des Cadres de gestion environnementale et sociale pour les grands projets de développement comprenant des activités et projets à localisation non définies »
- Définition des objectifs, la procédure et la méthodologie des évaluations environnementales stratégiques ;
- le contenu d'un rapport d'évaluations environnementale et sociale stratégique ;

6) Approches pédagogiques

L'approche pédagogique de la formation consiste en :

- des enseignements théoriques sur les concepts clés dont les évaluations environnementales, les évaluations environnementales stratégiques, études d'impacts sur l'environnement, les procédures outils et méthodes d'évaluation des impacts et le plan de gestion environnementale et sociale, le plan de réinstallation des populations, outils de contrôle ;
- des exercices pratiques et discussions sur la mise en œuvre des PGES, l'analyse des rapports de surveillance et de suivi/surveillance environnemental;
- une visite de terrain : utilisation des outils de suivi/surveillance environnemental;
- des panels de discussion pour favoriser les échanges directs entre les participants.

7) Participants

L'atelier s'adresse à une cinquantaine de participants, principalement des :

- Représentants de bureaux d'études en environnement, de consultants indépendants et de cabinets d'ingénierie et autres spécialistes en Sauvegardes environnementales et sociales des projets ;
- Agents de l'ANGE impliqués dans le suivi des projets sur la base d'une convention ;
- Responsables en charges de mise en œuvre ou du suivi des PGES des entreprises et projets étatiques;
- Personnes ressources et membres du Comité d'examen des rapports d'EIES;

- Agents des services déconcentrés des Ministères de l'Environnement dans les régions ;
- Autres ministères ayant des projets en cours financés par le Budget national ou par les PTF ;
- Acteurs de la Société civile impliquées et ONGs écologiques.

8) Animateurs

L'atelier sera co-animé par un Formateur/modérateur de l'Université Aube Nouvelle, un expert environnementaliste en surveillance, suivi et contrôle de mise en œuvre des PGES, un cadre sénior de l'ANGE et un Représentant de Bureau d'études, et un consultant international indépendant (Canada):

- Experts internationaux et formateurs:
 - Dr Karim SAMOURA, Expert Environnementaliste et enseignant chercheur, Université Aube Nouvelle, Burkina Faso
 - Dr Hassan CISSE, Expert en Evaluation environnementale, DGA/BEEEI, Niger
- Intervenants locaux :
 - Cadre Sénior de l'ANGE, Togo ;
 - Bureau d'études JAT-Consulting ;

9) Titre délivré

Une attestation co-signée par l'Université Aube Nouvelle et l'Agence Nationale de l'Environnement du Togo, est délivrée à chaque participant au séminaire.

10) Modalités d'inscription et Coût de la formation

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de l'Université Aube Nouvelle à l'adresse suivante : Dr Karim SAMOURA et M. Boris KABORE, Direction Environnement et Formation continue, U-AUBEN : karim.samoura@u-auben.com ; boris.kabore@u-auben.com // Tel. +226 64621566
 Les inscriptions sont possibles aussi du Bureau de l'ANGE (Lomé, Togo) – Contact : M. SEBABE Agoro. Tel.00228 90 11 71 31 E. mail : sebabeagoro@gmail.com

Frais d'inscription :

- Inscription régulière : 250 000 FCFA Etudiants : 150 000 FCFA

Modalité de paiement :

- Auprès de l'U-AUBEN : Par virement bancaire ou autres moyens de paiement à distance
- Auprès de l'ANGE (Lomé, Togo) : Paiement en Cash